

Procès-verbal

du Conseil Municipal du 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril 2025 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 avril 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Patrick ROUSSELET**.

Présents :

ROUSSELET Patrick, HERARD Vanessa, MAJESTE Sébastien, CHOURRE Serge, ESPOSITO Annie, PEYROUTET Elisabeth, GERE Bernard, PELECQ-ESCRABES André, CASANOVA José, RAPATEL Fabien.

Absents excusés : DOS SANTOS Christine, LEBLANC Frédéric, PEYROUTET Mathieu

Procurations :

- * DOS SANTOS Christine a donné pouvoir à ESPOSITO Annie.
- * LEBLANC Frédéric, a donné pouvoir à CHOURRE Serge.
- * PEYROUTET Mathieu a donné pouvoir à PEYROUTET Elisabeth.

Secrétaire de séance : ESPOSITO Annie

Début de séance : 20h40

Objet : VALIDATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice 2024.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion 2024 est ensuite soumis au vote.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, avec 11 voix « Pour » et 2 abstentions (Elisabeth Peyroutet et Mathieu Peyroutet).

Objet : VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après avoir rappelé que le compte administratif est géré par la Mairie, le Maire avec l'assistance d'Elisabeth Peyroutet, Marie-Agnès Wallez et Fabien Rapatel, a commenté les points essentiels en complément de la présentation précédente.

Dépenses de fonctionnement :

Le poste énergie n'a pas explosé comme on aurait pu le craindre, notre fournisseur d'électricité historique a été raisonnable, l'hiver n'a pas été rigoureux, on peut aussi considérer que les utilisateurs ont été vigilants. C'est la voirie qui subit une forte augmentation ; les années précédentes, les travaux de voirie étaient affectés en dépenses d'investissement, ce qui était une erreur car ils doivent être considérés comme du fonctionnement dans la plupart des cas, d'où une augmentation de ce poste de 80 000 € par rapport à 2023. Pour ce poste le budget prévisionnel était de 100977, le réalisé de 115346, fait apparaître un dépassement de 14369€.

Le poste personnel est passé de 162144 en 2023 à 179156 € en 2024, d'une part du fait de l'augmentation de l'horaire de la secrétaire et le recours au CDG pour le remplacement de la secrétaire suite au départ le Magali Leroy.

Les recettes de fonctionnement ont subi une diminution qui sans être énorme se confirme année après années. Le Conseil Départemental, confronté à des difficultés financières a décidé de geler les aides aux communes, au moins pour l'année 2025.

Au final, le résultat de l'exercice pour le fonctionnement fait apparaître un solde positif de seulement 599 € auquel il convient d'ajouter le report des années antérieures qui est de 208982€. Pour les investissements, ils ont concerné principalement les travaux de l'école et de la place Maluquer. Il faut ajouter l'achat d'une tondeuse autoportée qui permet de ramener en interne les gros travaux de tonte comme les cimetières, le terrain de sport et celui du château. Pour les recettes, il manque le solde des subventions déjà accordées pour les travaux de l'église et de la bibliothèque, ceux de l'école et une partie de ceux de la place Maluquer. D'autres subventions comme les fonds de concours n'ont pas encore été finalisées mais seront accordée plus tard.

En conclusion, la situation financière de la commune est bonne mais sans plus. Il va falloir optimiser les dépenses de fonctionnement car il faut être conscient que les rentrées vont stagner voire continuer leur lente décroissance

Compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	429583.49
	Réalisé :	159321.33
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	429583.49
	Réalisé :	304074.07
	Reste à réaliser :	126419.95

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	694573.00
	Réalisé :	506511.19
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	694573.00
	Réalisé :	726092.49
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	144752.74
Fonctionnement :	219581.30
Résultat global :	364334.04

Le Conseil Municipal, après le retrait de M le Maire, vote à 10 voix « Pour » et 2 abstentions (Elisabeth Peyroutet et Mathieu Peyroutet).

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick ROUSSELET, maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, à la majorité.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 598.82
- un excédent reporté de : 218982.48

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 219581.62

- un excédent d'investissement de : 144752.74
- un excédent des restes à réaliser de : 126419.95

Soit un excédent de financement de : 271172.69

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT 219581.30
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 219581.30

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 144752.74

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025
--

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Sachant que pour augmenter les taux, il convient de justifier un besoin lié à un projet bien précis. Après échange, le Conseil Municipal a estimé qu'il était sage de faire une pause dans les investissements dans ce contexte de gel des subventions et de taux encore très élevés des prêts. Les investissements prévus ont été suspendus pour les plus onéreux comme les travaux de la Mairie dont le montant en outre a été jugé trop élevé. Parmi les urgences, il y a des travaux d'étanchéité de la toiture de la salle polyvalente, la réalisation d'un bâtiment technique pour ranger le matériel roulant de la commune, la réalisation d'un columbarium pour le cimetière de Saint-Faust de Haut et une partie de l'aménagement du préau. En conséquence il est proposé une stabilité des taux qui seraient donc, pour l'exercice, identiques à ceux de 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 13 voix « Pour » :

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

TAXES	TAUX DE L'ANNEE 2024	BASES 2025	TAUX VOTES en 2025	PRODUITS 2025
<i>Foncière (bâti)</i>	22.65	895900	22.65	202921
<i>Foncière (non bâti)</i>	53.44	31100	53.44	16620
<i>Taxe habitation sur résidence secondaire</i>	10.79	52800	10.79	5697
TOTAL				225238

Objet : BUDGET 2025

Le budget primitif 2025 a été étudié en commission des finances, puis en réunion du Conseil. Le Maire après avoir fait une présentation des nouvelles propositions pour le budget primitif 2025, le soumet au vote du Conseil Municipal.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'Assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le budget 2025

PREcISE que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec plusieurs opérations d'équipement.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Fin du conseil : 22h00

Le Maire, Patrick ROUSSELET



Secrétaire de séance : Annie ESPOSITO

